



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Commerce, de l'Artisanat  
et de la Consommation locale

## COMMISSION ELECTORALE CONSULAIRE

-----

### COMMUNIQUE

Le Président de la Commission Electorale Consulaire (CEC) porte à la connaissance des opérateurs économiques que les listes définitives des électeurs inscrits pour les élections consulaires sont affichées au ministère chargé du commerce, au siège de la chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo) à Lomé, aux sièges des représentations régionales de la CCI-Togo et dans les bureaux des chefs-lieux de Préfecture.

Ces listes sont également publiées dans le quotidien national Togo-presse et sur le site internet de la chambre de commerce et d'industrie du Togo ([www.ccit.tg](http://www.ccit.tg)). Cette publication vaut notification aux opérateurs économiques de leur inscription ou de leur radiation.

Le délai de réception des déclarations de candidature est fixé à dix (10) jours pour compter du 2 Mai 2024. Les dossiers de candidatures sont déposés auprès des CECR dans les chefs-lieux des Régions et Grand Lomé et au secrétariat de la CEC au sein de la CCI-Togo.

Fait à Lomé le..... **24 AVR 2024** .....

Le Président

**KOMINTE Dindangué**